

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation de Mr Michel PELLETIER, Maire et sous sa présidence.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoint, Mme HERVÉ et MM. LAURENT, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme BALLANGER (Pouvoir à Mr LAURENT), MM. MORAND (Pouvoir à Mr BAUDOUIN), VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD)

Absents : Mmes LINKA, MITU et WITCZAK

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 12 décembre 2023

Lecture du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 29 novembre 2023, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) ZONES D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

Suite à la réunion de concertation du public début décembre, il en ressort que les personnes présentes ou celles ayant adressé un écrit à la Mairie, ne souhaitent pas avoir d'éoliennes sur la Commune et ne pas être gênées par un impact visuel quelconque.

Mr le Maire indique que tous les projets éoliens sur des communes alentours pour lesquels la Commune de Landes doit donner son avis, le Conseil Municipal, depuis plusieurs mandats, donne un Avis Défavorable et ne souhaite pas davantage l'implantation d'éolienne sur le territoire de la Commune.

Dans le cadre de la proposition de zones d'accélération pour les énergies renouvelables, Mr le Maire propose que l'ancienne décharge située sur la route de Lusseau après la Coopérative Agricole soit mise en Zone pour du photovoltaïque au sol vu qu'un projet de la sorte est bien avancé. Par ailleurs, les ombrières actuelles – Rue du Stade n'étant pas répertoriées sur le site des Enr, il est proposé que ce lieu soit mis en zone d'accélération pour photovoltaïque d'ombrières ainsi que les terrains situés dans la Zone d'Activités sur lesquels un projet est en cours pour une Sté déjà présente. Par ailleurs, afin de ne pas pénaliser de futurs propriétaires ou agriculteurs pour la mise en place de panneaux photovoltaïques de toiture ou construction de bâtiments d'exploitation photovoltaïques, il est proposé que l'ensemble du bâti existant ainsi que les terrains situés en zone constructible du PLU et à proximité des exploitations soient mis dans une zone d'accélération pour le photovoltaïque de toiture. Dans cette zone, les terrains de Mr Laurent y seront intégrés conformément à sa demande.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces trois types de zones d'accélération évoquées ci-dessus.

2°) PERSONNEL COMMUNAL : CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr TYDTGAT Patrice, pour accéder au grade d'Agent de Maîtrise, ceci suite à son entretien professionnel annuel. Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il remplit les conditions d'ancienneté nécessaires.

Aussi, Mr le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste pour ce grade si la nomination peut intervenir courant 2024, la commune étant tributaire du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 et charge Mr le Maire de faire le nécessaire sur ce dossier.

3°) VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE : CONVENTION POUR FORMATIONS

Mr le Maire fait part des possibilités offertes par Vals de Saintonge Communauté pour des formations de SST – Gestes et Postures. A cet effet, une convention de mise à disposition est à signer entre les deux entités si des agents souhaitent suivre ce type de formation.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

4°) DISCUSSIONS SUR PROJET CITY-STADE

Mr le Maire indique qu'il n'est pas possible de prétendre à une subvention DETR (Etat) sur ce type de dossier.

Par contre, il serait possible de prétendre à une subvention de l'ordre de 80 % avec la programmation des JO 2024, le Conseil Départemental et la CAF. Mr le Maire indique que les devis vont être revus et que ce point sera délibéré à une prochaine réunion.

5°) VŒUX DU MAIRE

Mr le Maire indique qu'ils auront lieu le Vendredi 5 janvier 2024 à 19h30 à la Salle des Fêtes.

6°) DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal valide les différents virements de crédits.

8°) QUESTIONS DIVERSES

Travaux voirie

Mr le Maire informe du montant prévisionnel pour les travaux de voirie abimée suite aux intempéries, qui se chiffre suivant les devis Marchand, à environ 45 000 €. A revoir en 2024.

Mr le Maire informe les travaux à effectuer au niveau du fossé à Lusseau suite aux échanges qu'il a eus avec le Symbo.

Panneau affichage

Mme Caiveau demande que le panneau d'affichage soit changé et déplacé. Le nécessaire sera fait par l'agent technique.

La séance est levée à 22 h.